

Règlements du concours

« #monprogrammeccchic »

Le concours « #monprogrammeccchic » du Cégep de Chicoutimi (ci-après nommée « le concours ») est organisé par le Cégep de Chicoutimi (ci-après nommé « l'organisateur »).

Prix du concours

Le prix est un iPad air 16 Go. Il doit être accepté tel quel et est non-monnayable, non-échangeable et non-remboursable.

Durée du concours

Le concours débute le lundi 19 septembre à 8 h et se termine le mardi 22 novembre à 15 h.

Comment participer

1. Les participants au concours s'inscrivent en publiant sur Instagram une photo d'eux où est clairement identifié l'un des programmes d'études du Cégep de Chicoutimi.
2. Un premier iPad sera attribué à un élève de niveau secondaire et un second sera remis à un étudiant du Cégep de Chicoutimi.
 - Les élèves de quatrième et cinquième secondaire doivent ajouter deux mots-clic à leur publication : #monprogrammeccchic et #futuretudiant.
 - Les étudiants du Cégep de Chicoutimi doivent ajouter deux mots-clic à leur publication : #monprogrammeccchic et #etudiantcchic.

Désignation des gagnants

1. Les tirages seront effectués au hasard par « l'organisateur » le mercredi 23 novembre à 9 h au Cégep de Chicoutimi.
2. Chaque gagnant verra sa publication présentée sur les fils d'actualité Instagram et Facebook du Cégep de Chicoutimi et sera identifié afin d'être prévenu qu'il gagne. Le prix devra être réclamé à l'intérieur d'un délai de sept jours suivant le tirage (soit le mercredi 30 novembre à 9 h), à défaut de quoi le gagnant perdra les droits sur son prix.
3. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations. Une seule participation par personne sera acceptée. Les publications doivent être faites sous un profil public, faute de quoi le Cégep de Chicoutimi ne pourra pas avoir accès à celles-ci.

4. En participant à ce concours, le participant accepte d'être lié aux présents règlements de participation et que son nom et sa ville de résidence soient divulgués à des fins de promotion du concours via les réseaux sociaux Cégep de Chicoutimi ainsi que son site Web.

Conditions de participation

Les gagnants doivent être âgés d'au moins 15 ans et être résident canadien. Ils doivent être élève d'une école secondaire au Québec ou étudiant au Cégep de Chicoutimi.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.